

Commission Economique pour l'Europe**8 août 2011****Comité des transports intérieurs****Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses****Réunion commune d'experts sur le Règlement annexé
à l'Accord européen relatif au transport international
des marchandises dangereuses par voies de navigation
intérieures (ADN) (Comité de sécurité de l'ADN)****Dix-neuvième session**

Genève, 22-25 août 2011

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

Catalogue de questions**ETAT DES LIEUX CONCERNANT LE DEROULEMENT DES FORMATIONS ET EXAMENS CONFORMEMENT
AU CHAPITRE 8.2 ADN****Transmis par le Gouvernement belge**

Le groupe informel de travail sur le catalogue a été mandaté par le Comité de sécurité pour assurer « l'élaboration, l'entretien et l'actualisation du catalogue de questions, notamment en liaison avec les prescriptions » afin de fournir des bases de décisions au Comité de sécurité.

Dans cette optique, il a été convenu d'inviter les représentants de tous les membres intéressés du Comité de sécurité à participer aux travaux du groupe, à savoir les représentants des Etats membres de la Commission Centrale de la Navigation intérieure et de l'Autriche plus familiarisés avec les conditions de travail sur le Rhin ainsi que les représentants d'autres Etats ayant plus d'intérêts pour d'autres voies navigables.

Pour préparer au mieux cette participation, le groupe informel de travail demande à chaque Partie contractante de répondre à dix questions relatives au déroulement des formations et examens.

Vous trouverez ci-dessous les informations concernant la Belgique.

Question a) Quel est le nombre de centres de formation en Belgique.

Les centres reconnus par la Belgique sont au nombre de 4 (3 néerlandophones et 1 francophone).

1. DGT Dangerous Goods Training VZW (N) à Zelzate est une société privée qui dispense des cours de Base et des cours spécifiques Chimie et/ou Gaz mais aussi des cours de recyclage de Base, Chimie et Gaz ;
2. BLM Opleiding & Training VZW (N) à Berlare est une société privée qui dispense uniquement des cours de Base et des cours de recyclage de Base ;
3. Cenflumarin KTA (N) est une école de batellerie à Zwijndrecht qui ne peut dispenser que des cours de Base aux élèves qui sont en formation Rhin et navigation intérieure ;
4. Le Service social de la Batellerie et des gens du voyage ASBL (F) à Vivegnis dispense des cours de Base et des cours de recyclage de Base.

Question b) Le catalogue de questions du comité d'administration tient-il lieu de base pour le programme de formation de ces centres de formation ?.

Les centres reconnus par la Belgique tiennent bien entendu compte du catalogue des questions pour dispenser les cours.

Question c) La Durée de validité de l'agrément des centres de formation est-elle limitée par l'autorité compétente ?

L'arrêté royal du 31 juillet 2009 relatif au transport des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure stipule que la Direction Contrôle de la Navigation de la Direction générale Transport maritime du Service public fédéral Mobilité et Transports reconnaît pour une durée de cinq ans telle ou telle société pour dispenser une formation d'experts ADN comme précisé sous le n°8.2.2.3.1 du Chapitre 8.2 de l'ADN.

Cet agrément est soumis à certaines conditions (cours basé sur un programme et un syllabus adaptés, cours suivi d'un certificat de participation, contrôle des cours dispensés par la Direction générale Transport maritime, etc.). De plus, la Direction Contrôle de la Navigation se réserve le droit de retirer l'agrément s'il apparaît que les cours ne répondent pas aux objectifs décrits.

Question d) Selon quelles prescriptions se déroulent les examens ?

Les examens se déroulent selon les prescriptions du Règlement des patentes du Rhin (voir ADN 2011 partie 8).

Question e) Quel est le nombre des autorités d'examen et des centres d'examen agréés ?

Le Service public Fédéral Mobilité et Transports est la seule autorité compétente pour l'organisation des examens d'attestations de qualification en navigation rhénane et intérieure y compris pour les attestations ADN base, chimie et gaz.

L'autorité compétente organise elle-même les différents examens dans les locaux des deux Guichets de la Navigation intérieure situés à Liège et à Berchem (Anvers).

Question f) Existe-t-il des examinateurs isolés ou les commissions d'examen se composent-elles de plusieurs personnes ?

C'est la Commission centrale d'examen qui est chargée de procéder à l'organisation des examens en vue de l'obtention des différentes attestations de qualification en navigation rhénane et intérieure.

La Commission centrale d'examen est composée de 7 fonctionnaires de la Direction Navigation intérieure de l'Administration du Transport terrestre et de 15 personnes nommées en raison de leur compétence en navigation rhénane et intérieure.

Question g) Combien d'examens sont organisés annuellement

De 2007 à juin 2010, le SPF Mobilité et Transports organisait des examens écrits à Bruxelles pratiquement tous les deux mois.

Depuis juin 2010, les examens sont informatisés et se déroulent tous les mardis et jeudis matins dans les deux guichets Navigation intérieure à Liège et à Berchem (Anvers)

Les candidats qui ont introduit une demande complète peuvent choisir eux-mêmes le jour pour passer leur examen. Ils mentionnent leur choix sur leur formulaire de demande et la Direction Navigation intérieure fixe le rendez-vous en fonction des disponibilités du Guichet choisi.

Cette procédure est identique pour chaque examen.

Il est à signaler que le candidat qui présente l'examen ADN Chimie et/ou Gaz doit également, en plus de l'examen informatisé, présenter une partie écrite (Case Study).

Sur une année, on peut, dès lors, théoriquement envisager avoir un maximum de 95 jours d'examen. .

Question h) Quels sont les résultats obtenus lors des examens ?

Le nombre de participation à l'examen **ADN Base** varie peu depuis 2007 sauf pour l'année 2011 où l'on compte déjà pour les 6 premiers mois de l'année 51 examens ADN:

- 2007 : 83
- 2008 : 86
- 2009 : 80
- 2010 : 81

Le taux de réussite, lui, varie beaucoup plus :

- 2007 : 47 réussites soit 56,63 %
- 2008 : 71 réussites soit 82,55 %
- 2009 : 60 réussites soit 75 %
- 2010 : 60 réussites soit 74 %
- 2011 (les 6 premiers mois) : 39 réussites soit 76,47 %

Les examens d'**ADN Chimie** et **Gaz** sont beaucoup moins nombreux, respectivement 7 et 3 en 2007, 19 et 14 en 2008, 9 et 2 en 2009, 9 et 4 en 2010 et déjà 9 et 4 pour le 1^{er} semestre 2011.

En 2007, 5 ont réussi chimie et 3 ont réussi gaz. En 2008, l'année où il y a eu le plus de participants, 11 ont réussi chimie et seulement 6 ont réussi gaz, c'est-à-dire moins de la moitié. En 2009, 7 réussites en chimie et 2 réussites en gaz. En 2010, également 7 réussites en chimie mais les 4 participants en gaz ont tous échoué.

Pour le 1^{er} semestre 2011, 7 réussites chimie et 4 réussites gaz.

Question i) La teneur de l'examen est-elle renouvelée individuellement pour chaque examen ?

Toutes les questions du catalogue de questions sont encodées dans le programme d'examen. C'est l'ordinateur qui « choisit » au hasard les questions pour chaque candidat. Il est, dès lors, peu probable que plusieurs candidats reçoivent le même jeu de questions.

Question j) Le catalogue de questions est-il communiqué aux autorités d'examen et/ou aux centres agréés par l'autorité compétente

Le catalogue de questions peut être téléchargé via le site de la CCR et est donc accessible à tout un chacun tant les centres de formation agréés que les candidats eux-mêmes.